Bergerac (24) : Abdesslam Safi, déjà condamné à quatre reprises, et son coauteur poursuivi après des violences au commissariat, condamnés après l'agression du buteur adverse en plein match (MàJ)

23/04/2026 à 15h22



23/04/26

La victime, Nathan Gerdil, a relaté avoir entendu : « **Tu ne célèbres pas comme ça chez nous, je vais te tuer** ». Le jeune attaquant a souffert d'une commotion cérébrale, d'une dent brisée, d'une tempe tuméfiée ainsi que de douleurs au dos et aux cervicales. Plus d'un mois après les faits, son président de club a indiqué qu'il restait marqué psychologiquement : « **Il a encore quelques craintes lors des rencontres** », malgré

une reprise récente de la compétition.

Jugés devant le tribunal correctionnel de Bergerac le 26 mars, les deux joueurs de La Catte ont été déclarés coupables. L'auteur principal du coup de pied a été condamné à **18 mois de prison dont six avec sursis**, tandis que son coauteur a écopé de **12 mois dont six avec sursis**. Les deux peines doivent être exécutées sous bracelet électronique.

À l'audience, le principal mis en cause a reconnu : « **Je regrette, j'ai perdu mon sang-froid. J'étais frustré, je ne voulais pas perdre, je n'ai pas su gérer mes émotions** », affirmant avoir été provoqué par des insultes. Le tribunal a également tenu compte du lourd passé judiciaire des deux hommes, déjà connus de la justice et en état de récidive légale. Le premier avait déjà été condamné à quatre reprises, notamment pour un rodéo sauvage commis quelques jours plus tôt au guidon d'un motocross. Le second avait déjà été interpellé après des violences commises dans un commissariat de Bergerac.

Le Parisien

(Merci à A)

21/04/26

> *Expliquez-moi pourquoi l'agressé a été exclu aussi ? pic.twitter.com/ioE40nat6e*
>
> *— 3615 — Hixe (@AllianceDroite) April 21, 2026*

Dimanche, sur la pelouse de Bergerac La Catte, la fin du match entre l'US La Catte et Mouthiers a basculé dans une violence extrême. Nathan Gerdil, attaquant de Mouthiers âgé de 20 ans, a été agressé après avoir participé au but de la victoire de son équipe (2-1). La scène, captée par l'application Rematch, montre selon le récit de l'article un adversaire se précipiter

vers lui pour lui asséner un violent coup de pied au visage.

Le joueur charentais explique avoir échappé au pire grâce à un réflexe de dernière seconde. « Je l'ai entendu crier 'tu ne célèbres pas comme ça chez nous, je vais te tuer' », confie Nathan Gerdil. « J'ai juste eu le temps de me tourner pour ne pas recevoir le coup en plein visage. » Victime d'une commotion cérébrale, il affirme avoir ensuite subi une triple agression : un coup de pied initial à la tête, puis un coup de poing au visage qui lui a brisé une dent et tuméfié la tempe, avant qu'un autre adversaire ne le frappe à coups de pied à l'abdomen.

Le footballeur dit souffrir de multiples blessures. « Je n'ai heureusement rien de cassé, mais j'ai très mal au dos et aux cervicales. » « J'ai eu le réflexe de me protéger avec mon bras, qui me fait très mal », ajoute-t-il. Il a déposé plainte dimanche soir au commissariat d'Angoulême. Selon lui, son seul « tort » aurait été d'avoir célébré le but avec ses coéquipiers. « J'ai juste dit 'yes les gars, on l'a fait' », assure-t-il.

L'entraîneur de Mouthiers, Frédérik Clément, décrit une fin de rencontre chaotique dans une atmosphère « très hostile ». « L'arbitre a sifflé la fin du match sur le coup d'envoi. Des gamins ont envahi le terrain, c'était tendu. On s'est enfermés dans les vestiaires alors que toutes les issues étaient obstruées par des spectateurs menaçants. On a dû appeler la police pour pouvoir quitter le stade. » Il dénonce aussi l'attitude du club adverse : « Leurs dirigeants et leur entraîneur n'ont rien fait pour calmer les choses, bien au contraire. » Le SC Mouthiers a saisi la Ligue de football de Nouvelle-Aquitaine et réclame des sanctions. « C'est allé beaucoup trop loin. Ces gens n'ont rien à faire sur un terrain. Le club doit être radié. »

Charente Libre